



PROGRAMME DE FORMATION

Gérer les imprévus et aléas du chantier dans les marchés

(référence B14-2)

Objectifs

- Maîtriser les dispositions du code de la commande publique et des CCAG des marchés publics propres à la gestion des aléas de chantier pendant l'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'oeuvre
- Comprendre les obligations de chaque partie en cas de litige et de défaillance
- Identifier les principaux postes de réclamation des entreprises
- Mettre en oeuvre les procédures de règlement des litiges

Public

Responsable d'opérations, responsable marchés, juriste (niveau confirmé)

Prérequis

Connaître les règles de base de la réglementation des marchés de maîtrise d'oeuvre et de travaux

Méthodes et support

Alternance d'exposés, de présentation d'exemples concrets et de cas pratiques - questionnements et échanges avec les participants

Durée

1,00 jour(s)

7:00 heures

Informations complémentaires

Intervenant

Consultant Commande publique et privée SCET

A noter

Ce stage complète la formation réf B14-1 « Gérer la fin d'un marché de travaux soumis au CCAG »

Organisation

- Délai d'accès à la formation en "intra-entreprise" : cette formation sera mise en place dans un délai d'un mois à compter de la demande et selon les disponibilités de l'intervenant(e)

- Tarif : un devis personnalisé sera réalisé en fonction de votre demande

- Contact : corinne.probert@scet.fr - tél : 01 53 44 07 16

- Formation en présentiel dans une salle équipée (vidéo, paper-board) chez le client où via un prestataire ERP (Etablissement Recevant du Public).

- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





Suivi et évaluation

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)
- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne via Formaeva

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles.

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr



Contenu

Incidents sur les chantiers, litiges, réclamations et transactions

- Les sources de litiges : OS, avenants, désaccords entre intervenants, délais, modifications de programme, intempéries, crise sanitaire (type Covid-19), ...
- Variation dans les conditions du marché : travaux supplémentaires, sujétions imprévues
- Cas particulier des sous-traitants : sous-traitance occulte, modification de l'acte spécial
- Défaillance des intervenants (maître d'oeuvre, entreprises, autres...), sanctions des titulaires et résiliation des marchés
- Dispositifs de traitement des différends lors de l'établissement des DGD : dispositions du CCAG, intervention du CCRA, transaction, contentieux
- Dommages aux tiers